

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNAF
Caisse nationale des allocations familiales

Décision du 16 juin 2008 portant délégation de signature à caractère financier

NOR : *SJSX0830886S*

Le directeur de la Caisse nationale des allocations familiales,
Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article R. 224-7 ;
Vu l'instruction codificatrice M9-1 relative à la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif ;
Vu la circulaire du ministère délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, du 28 octobre 2005, relative à la publication des décisions ;
Vu la décision de création d'une nouvelle direction des politiques sociale et familiale en date du 11 juin,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marinacce (Frédéric), directeur des politiques sociale et familiale, pour signer :

d'une part :

- les ordonnancements des budgets d'action sociale et des subventions relevant du Fonds national d'action sociale ;
- toutes notification de nature budgétaire relevant du Fonds national des prestations familiales, à l'exception des dépenses afférentes à l'assurance vieillesse des parents au foyer et au financement de l'UNAF,

d'autre part, dans le cadre de la gestion de l'établissement public et pour sa direction :

- les demandes d'achats de bien ou de service adressés au service responsable des achats ;
- les validations du service fait pour les biens et services ;
- les validations des états de frais du personnel ;
- les ordres de mission du personnel en métropole.

ERREUR

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marinacce, subdélégation est donnée à M. Rozan (Arnaud), adjoint au directeur des politiques familiale et sociale, aux fins de signer les documents mentionnés à l'article précédent.

Article 3

Les présentes délégations annulent et remplacent les délégations précédemment accordées à MM. Marinacce et Rozan.

Fait à Paris, le 16 juin 2008.

Le directeur,
P. GEORGES

*Le contrôleur général
économique et financier,*
M. PINCHON

Les délégataires,
F. MARINACCE
A. ROZAN

Copies: M. le contrôleur général économique et financier, M. l'agent comptable de la Caisse nationale, M. le secrétaire général, M. Marinacce et M. Rozan.